

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Trafic d'enfants et abus sexuels : mandats de dépôt et suspensions au Centre d'accueil d'Angondjé

G.R.M

Libreville/Gabon

Des responsables et autres employés de cet orphelinat viennent d'être suspendus par les autorités de tutelle pour présomption de trafic et de maltraitance d'enfants. Il y a un mois, trois personnes au cœur du fonctionnement de l'établissement ont été placées sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet.

LE feuilleton de la maltraitance des pensionnaires du Centre d'accueil pour enfants en difficultés sociales (CAPEDS) d'Angondjé est loin de se terminer. Apparemment. L'on serait même tenté de croire à de nouvelles poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui seraient mêlées à cette affaire. Surtout après la décision que vient de prendre le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Dr Guy Patrick Obiang Ndong. Le membre du gouvernement a, en effet, prononcé le 30 novembre dernier, la suspension de neuf employés de cette structure située dans la commune d'Akanda, au nord de Libreville. Il s'agit de



Les enfants en difficulté d'Angondjé dont certains auraient été abusés.

l'intendant, le responsable du service communication, les chefs des services Éducation et Action éducative, une technicienne de surface, un coursier, un agent du nettoyage et un agent en poste au service social de Basile-Ondimba. Les personnes concernées seraient impliquées dans le trafic et autres violences sur les enfants du Centre, selon des sources proches du dossier. Lesquelles évoquent des violences et une tentative de vente d'enfants.

Bien qu'employés du CAPEDS,

tous ces individus appartiendraient à un réseau de trafiquants d'enfants. Ils auraient été pris en flagrant délit de tentative de vente de bambins aux personnes qui leur auraient auparavant exprimé le besoin d'adopter des orphelins, moyennant des sommes allant jusqu'à 3 millions de francs. C'est depuis la prison de Gros-Bouquet que Rodrigue Ndjiang Ilambi, l'intendant du Centre d'accueil pour enfants en difficultés sociales d'Angondjé, a appris sa suspension. L'intéressé, selon des voix judiciaires autorisées, aurait profité de son

titre pour s'ériger en tortionnaire des pensionnaires de cet orphelinat.

Du moins, c'est ce qu'a révélé une enquête confiée à la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM, communément appelée B2). L'enquête faisait suite à une plainte contre X déposée au B2, en octobre dernier. Aussi, aurait-elle mis à nu des pratiques cruelles qui auraient été commises par Rodrigue Ndjiang Ilambi, avec la complicité de Fortune Mengue Essia, l'assistante

sociale et infirmière dudit centre, mais aussi d'Hortense Tossou, une commerçante béninoise exerçant non loin de la structure. Jouissant de son statut d'intendant, donc de membre du directoire du centre, le principal accusé aurait grugé des pensionnaires étrangers en leur faisant des promesses.

L'enquête révèle, par exemple, une fugue sur une pensionnaire béninoise avec la complicité d'Hortense Tossou. Plus grave, il aurait transformé certaines filles recueillies par le centre en objets sexuels, en leur promettant des postes de responsabilité et bien d'autres avantages. Toujours, concernant Rodrigue Ndjiang Ilambi, les détournements des dons faits au Centre d'accueil d'Angondjé seraient aussi devenus un de ses sports favoris. "L'intendant aurait vendu certains présents reçus des donateurs et, pour d'autres, il aurait cadeauté ses conquêtes féminines", confient nos sources. De plus, il se serait approprié d'une donation faite par la Première Dame du Gabon. Ce qui apparaît comme un sabotage de son action, elle qui est très engagée dans l'amélioration des conditions d'existence des couches sociales les plus vulnérables.

De son côté, toujours selon les conclusions de l'enquête sus-évoquée, Fortune Mengue Essia n'aurait pas hésité à battre les enfants, y compris les malades. C'en était trop ! D'où la plainte déposée à la DGCISM. Au terme de celle-ci, les trois individus ont été présentés devant le parquet de la République, le 14 novembre dernier. À l'issue de leur audition, ils ont été inculpés pour des faits présumés de trafic et de complicité de trafic d'enfants, mais aussi de détournement et d'agression sexuelle.

D'autres personnes nouvellement sanctionnées pourraient, elles aussi, répondre des faits qui leur sont reprochés devant la justice.

Contrepoint

Sauver les victimes des griffes de leurs bourreaux

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le scandale qui vient d'être mis à nu au Centre d'accueil pour enfants en difficultés sociales (CAPEDS) d'Angondjé dépasse l'entendement. Car, comment comprendre que des adultes dont la mission est de s'occuper des enfants orphelins, abandonnés ou en difficultés sociales confiés à leur protection soient les premiers à commettre des actes allant dans le sens de les déshumaniser ?

Faces d'ange, cœurs de Satan, sommes-nous tentés de qualifier certains personnels du CAPEDS actuellement dans le collimateur de la justice. Et cette situation pour le moins révoltante doit inéluctablement sonner l'alarme auprès des pouvoirs publics. Lesquels doivent désormais avoir un regard sur le fonctionnement de toutes ces structures qui, aussi bien à Libreville que dans l'arrière-pays, se donnent pour mission d'offrir notamment le gîte et le couvert aux enfants en situation de vulnérabilité.

De fait, la bienveillance des autorités à l'égard des responsables des orphelinats et autres maisons d'accueil semble avoir laissé libre cours à des pratiques blâmables. Aussi, les pensionnaires de nombreuses structures seraient-ils devenus de véritables fonds de commerce. D'autant que la vulnérabilité de ces enfants serait très souvent mise en avant pour bénéficier des dons en nature ou en espèces de la part des personnes physiques ou morales. À la suite du scandale du CAPEDS, il revient donc

au ministère de la Santé et des Affaires sociales de commettre régulièrement des agents en immersion au sein de ces établissements. Des missions conjointes pourraient être envisagées en collaboration avec le département de la Justice dont le Code pénal consacre d'ailleurs un titre entier à la traite des êtres humains et qui a formé des magistrats aux procédures y liées.

Sans doute de nombreuses victimes pourraient-elles être tirées des griffes de leurs bourreaux.